



Pris en flagrant délit de vol

Par **ade_old**, le **03/12/2007** à **17:55**

bonjour,
je me suis fait prendre en flagrant délit de vol de chaussures d'un montant de 70 euros.
Le responsable du magasin a rempli un formulaire relatant les faits et qui va être envoyé au procureur.
Mon casier est vierge et ma question est de savoir ce que je risque?
merci d'avance de votre réponse